



Office des Transports de la Corse  
Uffizi di i Trasporti di a Corsica



## Conseil d'administration du 28 avril 2025

### - Présentation -

du

### Compte Fiscal Unique 2024

La mise en œuvre du CFU pour les EPIC en nomenclature M 4, via l'article 205 de la loi de finances pour 2024.

Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, à lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU communique une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel)

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il fait apparaître le total des mandats et des titres émis en fonctionnement et en investissement sur de l'exercice écoulé.

Une présentation générale du document simplifié en page 5, avec les résultats antérieurs et cumulés.

Pour l'autorité compétente par décret

Présentation dans le détail :

Le résultat de l'exercice 2024 est constitué par le total des mandats de dépenses qui s'élèvent à **235 275 868.13 €** en fonctionnement, et **26 910.71 €** en investissement.

Le total des titres de recettes s'établit à **187 544 345.89 €** en fonctionnement, et à **33.702.29 €** en investissement.

**A/ LES DÉPENSES**Fonctionnement

Elles concernent les conventions en cours, dans le maritime et l'aérien, le fonctionnement de la structure ainsi que les investissements mobiliers s'y rapportant.

1) • Secteur maritime :

- DSP C LINEA Marseille / Corse :	74 160 865.00 €
- DSP CMN Marseille / Corse :	33 437 802.00 €
Soit un total de :	<b>107 598 667.00 €</b>

2) • Secteur aérien :

- DSP Air France / Air Corsica Paris Orly / Ajaccio, Bastia, Figari:	67 355 930.06 €
- DSP Air Corsica /bord à bord Marseille-Nice /Ajaccio, Bastia, Calvi Figari	54 695 958.00 €
Soit un total de :	<b>122 051 888.06 €</b>

3) • Fonctionnement de l'Office :

- Charges structurelles et administration générale :	1 662 054.92 €
- Charges de personnel	1 891 378.45 €
- Indemnités, cotisations, représentation Elu	17 061.91 €
- Autres charges gestion (arrondis P A S)	1.40 €
Soit un total de :	<b>3 570 496.68 €</b>

4) • Aides diverses

- Tarifs export	1 941 167.58 €
Soit un total de :	<b>235 242 165.84 €</b>

Pour l'autorité compétente par délégation **5) Dotations aux amortissements** **33 702.29 €**



<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement</b>	<b>235 275 868.13 €</b>
---	-------------------------

### **Investissement**

TOTAL des dépenses d'investissement	26 910.71 €
-------------------------------------	-------------

### **B/ LES RECETTES**

Elles proviennent essentiellement de la dotation de continuité territoriale versée par l'Etat.

Sur cet exercice, une dotation exceptionnelle a été votée en loi de finances rectificative.

Mais également, de remboursements sinistres des véhicules de service et de remboursements des indemnités journalières versées par la CPAM.

### **Fonctionnement**

1) Dotation de continuité territoriale	186 999 159.00 €
2) Récupérations soldes maritimes 2023	397 509.00 €
3) Remboursements divers (assurances, Urssaf, téléphonie)	105 257.73 €
4) Atténuations de charges (I J)	42 420.16 €

TOTAL des recettes de fonctionnement	187 544 345.89 €
--------------------------------------	------------------

### **Investissement**

TOTAL recettes d'investissement	33 702.29 €
---------------------------------	-------------

### **C/ LES SOLDES**

La différence entre les titres de recette et les mandats de paiement, tant en investissement qu'en fonctionnement, fait ressortir :

Le solde d'exécution de la section fonctionnement s'établit à **- 47 731 522.12 €**

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'établit à **6 791.58 €**

---

<b>TOTAL des soldes 2024 :</b>	<b>47 724 730.66 €</b>
--------------------------------	------------------------

Pour l'autorité compétente par délégation **Reports 2023**

Report résultat section d'exploitation 2023 positif de : 55 158 304.52 €

Report résultat section d'investissement 2023 positif de : 354 864.16 €

**TOTAL des reports 2023 :** **55 513 168.68 €**

Après agrégation de ces différents soldes, et compte tenu des résultats cumulés avec l'exercice antérieur :

**Ces montants concourent à la matérialisation du résultat 2024  
soit la somme totale de :**

+ 7 788 438.02 €

Après approbation par le Conseil d'administration de l'Office des transports de la Corse, du solde excédentaire.

Au regard des besoins contractuels croissants de notre établissement public.

Il vous est proposé d'affecter l'intégralité du résultat au budget primitif 2025 de l'Office des transports de la Corse.